

# Bonnes vacances !

Le soleil est enfin de retour,  
les juilletistes vont être les premiers  
à partir pour un repos mérité.



Nous tenons à leur souhaiter de merveilleuses vacances, qu'ils profitent de cette période pour se détendre, se ressourcer et se créer de beaux souvenirs.

Ils nous reviendront alors en pleine forme et prêts à affronter les nouveaux défis qui nous attendent à leur retour.

**Nous venons d'apprendre qu'une bouffée d'oxygène va nous permet de voir l'avenir un peu plus sereinement.**

L'état vient d'acter une revalorisation significative du prix de cession du plasma au LFB dès 2025.

Avec un tarif de cession qui va en deux fois se rapprocher de celui actuellement pratiqué en Europe.

**Le président nous a parlé de 140 € le litre au 1<sup>er</sup> janvier 2025 puis 160 € au 1<sup>er</sup> janvier 2026**, ce qui réduirait les pertes sur chaque prélèvement, d'avoir un plan plasma qui tient la route et nous permettrait, peut-être un jour de bénéficier à nouveau d'une prime d'intéressement.



# BILAN DE L'ACCORD HANDICAP 2023



Union Nationale des  
Syndicats Autonomes

L'EFS Bretagne a toujours été un très bon élève au niveau de l'emploi des travailleurs handicapés.

L'année dernière avec un total de **39 personnes déclarées** nous arrivions à **10,03% de l'effectif total** de notre région.

Et en 2023, avec **ce taux bien au dessus des 7,15% du national**, nous étions 1<sup>er</sup> en métropole et 2<sup>ème</sup> au national derrière la Martinique, qui a un effectif réduit qui fausse un peu les résultats.

Pour nos personnels bretons,

**7 mesures de maintien dans l'emploi ont été mises en œuvre:**

- 3 aménagements de poste
- 2 mesures favorisant le télétravail
- 1 aménagement d'horaires
- 1 analyse ergonomique

En 2023, il y a eu **1 licenciement officiel pour inaptitude**, mais cette année, on ne peut que constater que ça s'est bien accéléré.

Pour le personnel mis à disposition (MAD) la procédure est simplifiée.

C'est un contrat tripartite passé entre une administration, un fonctionnaire et l'EFS, là il suffit qu'une des parties mette un terme au contrat.

Des recommandés, un préavis légal et retour à l'envoyeur.

**Pour 2024 on est déjà à 3 licenciements présentés en CSE**, dont un salarié qui a pu être reclassé in extremis grâce à sa flexibilité, Il a accepté la mobilité régionale et un changement de poste pour rester chez nous.

**TOUS LES SYNDICATS ONT LA SENSATION** qu'il pourrait s'agir d'une politique nationale, toutes les régions ont leur nombre de licenciements de salariés handicapés qui se sont accélérés.

On est une des régions où la communication fonctionnait et les salariés faisaient des demandes de reconnaissances RQTH, mais l'augmentation des licenciements risque de changer la donne.

**Il nous est remonté qu'un certain nombre de travailleurs handicapés ne se déclareraient pas par peur d'être licenciés pour inaptitude.**

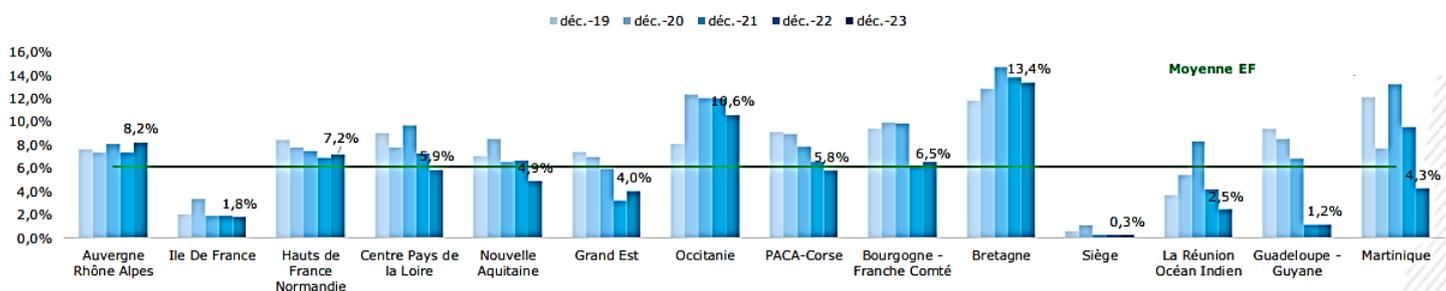


**Union Nationale des  
Syndicats Autonomes**

## BILAN SOCIAL 2023

L'EFS Bretagne fonctionne avec **13,4%** d'intérimaires, c'est un des taux les plus élevés de France

Evolution du taux de recours à l'intérim par zone



Non avons du mal à comprendre ce mode de fonctionnement qui pourrait se justifier par un taux élevé d'absentéisme, ou par

**Cet appel à l'intérim a un effet pervers sur le moral de certains salariés.**

**Il occupe une partie d'un personnel déjà en sous-effectif pour former perpétuellement des intérimaires qui bien souvent ne restent pas.**

La volonté de ne pas les employer à taux plein, pour permettre plus de souplesse, associée au peu de chances actuel que cela aboutisse sur un CDI et les conditions de travail qui se dégradent les pousse eux aussi à regarder ailleurs.

↳ **Embauches sur les 3 dernières années**

Embauches	2021	2022	2023
Embauches en CDI	29	29	25
Conventions MAD	0	0	0
Mutations inter-ETS	1	3	2
<b>CDD et intérim transformés en CDI</b>	9	27	11
Entrées en CDD (dont alternants)	NC	NC	18

## Chiffres nationaux Turn-Over

En 2023, **755 départs** de salariés en CDI au national:

- **323 démissions**
- **81 licenciements individuels**
- **31 ruptures conventionnelles**
- **181 départs en retraite**
- **5 décès**
- **82 fin de période d'essai**
- **17 fin de détachement**
- **35 transfert d'activité**

Cette même année, il y a eu 758 entrées **soit 9,1% de Turn Over**

En Bretagne ce taux est passé de 8,6% en 2022 à 6,1% en 2023. Nous sommes la 2<sup>ème</sup> région où il y a le moins de mouvement de personnel en CDI, nous sommes juste derrière la Réunion avec 5,3%.



**Union Nationale des  
Syndicats Autonomes**



**FIMO - FCO  
Carte chauffeur**

**Au CSE du mois de juin 2024,**

**il a encore été évoqué l'absence de formation des chauffeurs et la non-utilisation des chronotachygraphes des camions.**

**On nous a encore ressorti la note nationale de 2020 qui semble ne pas être au fait des spécificités de l'ensemble du parc automobile EFS.**

**En Bretagne nous avons encore quelques camions de 10 tonnes , mais la note qui nous est présentée CONFIRME que cette dérogation se limite aux camions n'excédant pas 7,5 tonnes.**

**La DREAL a été contactée afin que nous ayons une réponse qui clôturera le dossier et donnera définitivement raison soit à l'EFS, soit aux chauffeurs.**

Deux types de formations permettent aux conducteurs routiers de marchandises d'exercer ce métier d'une part et d'actualiser leurs connaissances d'autres part :

- **La FIMO (Formation Initiale Minimum obligatoire)**
- **La FCO (Formation Continue Obligatoire tous les 5 ans )**

#### **1. Exemptions de la formation FCO :**

**Note de l'EFS**

L'ordonnance 58-1310 règle les cas d'obligations de formation des conducteurs.

Dans ce cas "transports organisés dans le cadre des collectes de sang" correspond à l'article 1) g) :

**g) Des véhicules transportant du matériel ou de l'équipement, à utiliser dans l'exercice du métier de leur conducteur, à condition que la conduite du véhicule ne représente pas l'activité principale du conducteur.**

la polyvalence en plus d'enlever des primes paniers de collecte, supprime des formations obligatoires, cela à un moment où la sécurité est plus que jamais une priorité, et où on nous parle du maintien des compétences. On nous invite à utiliser le CPF, et pourquoi pas casser notre tirelire?  
**Nous constatons que la sécurité des chauffeurs a un prix que l'EFS n'est plus prêt à payer.**

#### **2. Exemption du tachygraphe des véhicules servant à la collecte**

**Note de l'EFS**

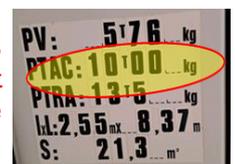
Le Règlement (CE) n° 561/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route qui met en œuvre le tachygraphe prévoit des cas de dispenses prévus en son article 3 dont les points e) et h) sont les plus proches de nos activités de service public transfusionnel (dont les collectes de sang) :

**e) véhicules spécialisés affectés à des missions médicales pour les UMP (Unité Mobile de Prélèvement dit « car de prélèvement ») ;**

**h) véhicules ou un ensemble de véhicules d'une masse maximale autorisée ne dépassant pas 7,5 tonnes utilisés pour le transport de marchandises à des fins non commerciales pour les camions collectes mobiles avec uniquement le matériel et consommables.**

**NOUS AVONS DES VEHICULES DE 10 TONNES POUR LES COLLECTES (exemple C1 de Rennes)**

Un conducteur de véhicule doté d'un chronotachygraphe numérique qui ne détient pas de carte conducteur est coupable d'un délit. En effet, il rend par exemple impossible tout contrôle des temps légaux de pause et les excès de vitesse. Il peut de fait être condamné et écoper de 6 mois d'emprisonnement assortis d'une amende de 3750 euros.



Nous ressentons un mal être qui progresse au sein de notre établissement, quel que soit le service.

Le bienfait des beaux jours est mis à mal par une atmosphère de plus en plus lourde au travail. L'accumulation de stress, d'anxiété dont les raisons peuvent être multiples (horaires qui ne sont plus en accord avec notre vie privée, charge de travail toujours plus importante, manque de reconnaissance et/ou bien encore des relations professionnelles complexes...) sont la conséquence (prolongement ? suite logique ?) de la dégradation de nos conditions de travail qui ne cesse de s'amplifier. Tout ceci fini par nous épuiser moralement et physiquement.

Chaque personne étant unique, nous avons chacun nos propres réactions de défenses face aux situations tendues.

Nous pouvons, malgré nous, finir par devenir amer, manquer d'empathie, persécuter ou bien à l'inverse devenir un bouc émissaire.

Une chose primordiale dont il faut se rappeler tous les jours : nous sommes sur le même bateau !

Pour alléger quelque peu cette atmosphère nous vous proposons de réaliser un petit test de personnalité pour apprendre à mieux vous connaître vous-même mais également apprendre à connaître vos collègues. Certaines paroles ou réactions pourraient alors être perçue différemment. Les résultats sont bien évidemment à partager entre vous pour une meilleure compréhension mutuelle entre collègues. 😊

Découvrez comment votre type de personnalité influence de nombreux aspects de votre vie.

**On vous fait confiance pour le faire en dehors de vos heures de travail**



Nous réaliserons peu après le retour des vacances une enquête sur les risques psychosociaux. Nous vous communiquerons les détails (modalités ?) de la mise en place (réalisation ?) de cette enquête durant l'été.

PS : petit clin d'œil à l'une de nos collègues qui nous a fait découvrir ce test qui a eu quelques effets dans son équipe 😊



MARTIN Nicolas - Chauffeur technicien – Rennes  
Représentant Syndical UNSA au CSEC  
Délégué Syndical Régional UNSA EFS Bretagne  
Élu UNSA Titulaire au CSE

mail: [unsa.efs Bretagne@gmail.com](mailto:unsa.efs Bretagne@gmail.com)

tél: 06 78 38 86 62



**PS: Si vous ne souhaitez plus recevoir cette communication, vous pouvez décider de vous-même de bloquer l'expéditeur via la fonction « courrier indésirable » de votre messagerie.**